

COMITE SYNDICAL

COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU 13 DÉCEMBRE 2018

Le 13 décembre 2018 à 13 heures 30, le comité syndical de l'Établissement Public de l'EP-SCoT, s'est réuni sur la convocation adressée en date du 6 décembre 2018 par Monsieur Yannik OLLIVIER dans les locaux du château de Sassenage

Nombre de délégués syndicaux titulaires en exercice au jour de la séance :	30
Nombre de délégués syndicaux titulaires présents ou représentés :	22
Quorum requis : 5 entités territoriales présentes ou représentées :	7
6667 voix présents ou représentés :	6 948,84 voix

PRESENTS

Titulaires

Mmes et MM. Yannik OLLIVIER, Jérôme DUTRONCY, Christine GARNIER, Laurent THOVISTE, Michel OCTRU, Jean-Noël CAUSSE, (Grenoble-Alpes Métropole), Jean-Paul BRET, Jérôme BARBIERI, Michel ROSTAING-PUISSANT, (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais), Roger VALTAT, François BROCHIER, (Communauté de Communes de Bièvre Est), Martial SIMONDANT, Eric SAVIGNON, (Bièvre Isère Communauté), Daniel NIOT, (Communauté de Communes du Trièves), Jean-Claude POTIÉ, (Saint Marcellin Vercors Isère Communauté), Francis GIMBERT, Pierre BEGUERY, (Communauté de Communes Le Grésivaudan).

Suppléants :

MM. Jean-Louis SOUBEYROUX, (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais), Raphaël MOCELLIN, (Saint Marcellin Vercors Isère Communauté).

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR

Mme Nicole BOULEBSOL, (Grenoble-Alpes Métropole),
Mme Michelle VEYRET, (Grenoble-Alpes Métropole),
M. Luc REMOND, (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais).

AUTRES PERSONNES PRÉSENTES

Mmes et MM. Laurette TOURRETTE, (CAPV), Constant BERROU, Murielle PEZET-KUHN, Françoise PICHAVANT, (AURG), Philippe AUGER, Arnaud GERME, Olivier ALEXANDRE, Amandine DECERIER, Stéphanie MACHENAUD, Cécile BENECH, Marie ARDIET, (Établissement Public du SCoT).

PERSONNES EXCUSÉES

Mme et MM. Nicole BOULEBSOL, Michelle VEYRET, (Grenoble-Alpes Métropole), Luc REMOND, (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais), Joël GULLON, (Bièvre Isère Communauté).

Yannik OLLIVIER introduit la séance en rappelant son objet : le vote des deux délibérations de clôture des travaux de bilan du SCoT, rappelant la dimension politique que le Bureau et le Comité ont souhaité donné à ce moment.

Philippe AUGER fait la présentation des deux libérations :

- Délibération portant sur le « bilan de la mise en œuvre du SCoT – Résultats de son application »
- Délibération « d'interpellation à l'adresse des territoires de la Grande région de Grenoble et des territoires voisins »

Il rappelle que la délibération de bilan doit être adoptée avant le 31 décembre, pour respecter le délai réglementaire de 6 ans suivant l'année d'approbation du SCoT.

Au-delà du bilan technique concluant les travaux d'observation du territoire conduits tout au long de l'année 2018, il mentionne la dimension politique du sujet notamment l'adéquation entre le projet voté en 2012, avec les évolutions qu'a connu le bassin de vie : le SCoT se montre-t-il adapté aux priorités que les élus souhaitent aujourd'hui donner à leur action publique ? Il fallait en outre mesurer la capacité du SCoT à répondre à l'ensemble des exigences réglementaires et législatives ayant émergé depuis 2012.

A ce bilan s'ajoutait la nécessité d'une réflexion sur les moyens donnés pour « la mise en œuvre du SCoT », afin de répondre aux termes du code de l'Urbanisme et, plus encore, aux ambitions données par le PADD du SCoT en la matière.

Mesurer les effets du SCoT, évaluer ses moyens d'action, tels étaient les objectifs du Comité syndical, dans la perspective d'engager une dynamique collective autour des chantiers à porter dans la Grande Région de Grenoble.

La Délibération n°1 :

- rappelle la démarche suivie pour procéder au bilan,
- avance les principales conclusions du bilan, au regard des 5 grandes orientations du Document d'orientations et d'objectifs,
- se prononce sur l'avenir du document SCoT,
- et affiche les grands axes de travail pour l'Etablissement public

La délibération est accompagnée d'une annexe d'une centaine de pages, détaillant les éléments de synthèse du bilan, construits autour des questions évaluatives que le Rapport de présentation du SCoT avait élaboré à cette fin.

La délibération propose de maintenir le SCoT en l'état – ce qui n'exclura pas d'y apporter des évolutions à l'avenir, si la nécessité s'en fait ressentir – de sorte à en conforter les orientations et à donner la priorité au développement de dispositifs de mise en œuvre et de coordination des politiques publiques portées par les EPCI. En ce sens, l'Etablissement public se verra renforcé dans sa mission de lieu de débat pour le grand territoire, portant une stratégie globale d'adaptation au changement (par la santé, le bien-être, les transitions environnementale et énergétique, l'agriculture de proximité et la stratégie alimentaire, les démarches collectives de développement économique, la vitalité des centres-villes et centres-bourgs).

Yannik OLLIVIER propose de procéder en deux temps :

- **adopter une délibération de bilan, faisant l'évaluation du degré d'application du SCoT depuis 2012,**
- **adopter une délibération qui sera adressée aux EPCI, présentant l'analyse que fait le Comité syndical des freins à la mise en œuvre du SCoT et ses propositions pour amener plus loin le projet de territoire de la Grande région de Grenoble.**

Cette deuxième délibération sera présentée dans un second temps de séance, ouvert aux partenaires et aux collectivités.

Le Président invite les élus à réagir au contenu de ces deux délibérations.

Jean-Paul BRET propose que la délibération de bilan intègre dans ses conclusions la nécessité de rendre le SCoT plus accessible et plus compréhensible pour le grand public et pour l'ensemble des élus.

Il informe également que le 24 janvier aura lieu à Grenoble une conférence décentralisée de l'action publique territoriale (CTAP) consacrée au SRADDET ; il regrette qu'aucune information ne soit communiquée par la Région en amont de cette réunion.

Philippe AUGER précise qu'une réunion informelle avec les services techniques de la Région et les équipes du SCoT de la GreG, du Grand Lyon et du Grand Clermont est prévue le 19 décembre, pour travailler sur le cahier des règles du SRADDET et leur articulation avec les document d'urbanisme, notamment les orientations des SCoT.

Pierre BEGUERY se retrouve globalement bien dans le contenu de la délibération. Il propose toutefois de nuancer l'affirmation selon laquelle on observe un « rééquilibrage territorial du commerce » (page 5 de la délibération) dans la mesure où le Grésivaudan n'a pas profité de ce rééquilibrage et a vu s'aggraver l'influence commerciale de la Métropole sur son territoire. Il souhaite par conséquent que la formulation soit revue, d'autant que les projets commerciaux prévus sur la zone Neyrpic, à St-Martin d'Hères, et Grand'Place, à Grenoble, sont susceptibles d'accentuer cette situation de dépendance.

Il rappelle par ailleurs les interpellations que la Communauté de Communes du Grésivaudan a adressé concernant la pénurie d'espaces économiques qui menace son territoire, du fait de la prise en compte du risque d'inondation et de son impact sur la constructibilité des zones identifiées par le SCoT pour l'accueil des activités. Si on ne touche pas aux objectifs du SCoT, notamment en la matière, quels outils développera-t-on pour permettre la création de nouveaux espaces économiques ? Il ne suffira pas d'intensifier ni « d'optimiser » pour accueillir le développement économique, comme il l'a déjà été rappelé dans les débats de la Commission Economie du SCoT. Le Grésivaudan aura besoin d'un nouveau foncier économique et il considère que cela passera par le SCoT.

Christine GARNIER revient sur la question commerciale et réagit sur ce qui lui semble une contradiction, entre l'affirmation selon laquelle le nombre de projets commerciaux incompatibles avec le SCoT se raréfie, et la mention – juste avant – du projet Neyrpic dont l'impact potentiellement négatif pourrait fragiliser le rééquilibrage commercial progressif, impulsé par le SCoT à l'échelle de la GreG.

Laurent THOVISTE souligne l'importance de mentionner, dans la délibération, les projets commerciaux cités par Christine GARNIER, faibles par leur nombre mais dont l'impact sur le territoire est potentiellement grand.

Jean-Noël CAUSSE rejoint Jean-Paul BRET et souligne l'importance de partager les objectifs du SCoT avec les habitants du territoire. Il remercie l'ensemble des élus et des équipes techniques pour la qualité et l'intérêt des analyses et des débats que la démarche de bilan a permis de développer, depuis le mois de mai 2018. Les élus se trouvent aujourd'hui à devoir anticiper des changements profonds et rapides de la société et le travail de l'année contribue à les y préparer. Les Gilets Jaunes, comme la Marche pour le Climat, témoignent

des attentes fortes des habitants et de l'urgence pour les élus à se mobiliser pour construire des réponses.

Il se félicite en particulier de la présence de quatre points de la délibération, qui lui semblent aujourd'hui essentiels :

- l'importance donnée à la protection et la sécurisation des toutes les ressources en eau,
- la prise en compte des composantes du bien-être, auxquels les Conseils de développement ont consacré beaucoup de temps de travail,
- le développement économique : il lui semble important de renforcer les liens entre les entreprises et leur territoire,
- l'interpellation des collectivités, pour une collaboration renforcée entre les vallées et les massifs, notamment en matière de déplacements.

Jérôme BARBIERI propose qu'en conclusion de la délibération, la stratégie foncière soit ajoutée à l'énoncé des démarches à entreprendre, tant elle est une clef à la bonne mise en œuvre des orientations du SCoT, en particulier dans les bourgs et petites villes – y compris dans leurs centres.

Aux demandes formulées, **Yannik OLLIVIER** propose que la délibération intègre : mention de la nécessité d'améliorer la communication du SCoT, auprès des élus municipaux et du grand public.

Sur la question économique, il rejoint Pierre BÉGUERY sur la nécessité de mettre à disposition du foncier pour certaines activités fortement consommatrices mais indispensables, telles que la logistique ; en la matière, une approche à l'échelle de la GReG lui semble indispensable et impliquera de développer des dispositifs de solidarité entre les territoires. Il soulève également la nécessité de résoudre collectivement la question de l'inondabilité des zones économiques et de leur inconstructibilité.

Il propose enfin que mention soit faite de l'absence de rééquilibrage de l'offre commerciale, sur le territoire du Grésivaudan.

Le débat s'engage sur la deuxième délibération, freins à la mise en œuvre du SCoT et chantiers à développer.

Jean-Paul BRET relève que la deuxième délibération ne fait pas mention, dans les chantiers à venir, de la question commerciale. Les débats lors des séminaires, et l'intervention de Christine GARNIER aujourd'hui, montrent à quel point la question commerciale est incontournable et devrait apparaître ici. On dispose aujourd'hui de peu de moyens pour infléchir un projet, *a fortiori* lorsqu'il est soutenu par le maire de la commune d'accueil. Les intercommunalités doivent se montrer vigilantes et devraient s'engager à ne plus développer de grandes opérations comme celles qui ont été citées.

Christine GARNIER regrette de ne pas voir, concernant la question des déplacements (« outil collectif de gestion des déplacements »), l'amélioration de la coordination des transports en commun urbains et périurbains n'est pas mentionnée, seul est mentionné le transport ferroviaire en matière de transports collectifs. Il faudrait compléter ce paragraphe.

Pour **Jean-Paul BRET**, il ne faut pas se limiter mais se donner la possibilité de travailler sur plusieurs modalités.

Jérôme DUTRONCY rappelle que le bilan a montré de nombreuses insuffisances, le besoin de mutualisation de moyens, de transversalité, etc... Les termes de la délibération de bilan vont paradoxalement, plus loin que ce qui est mentionné dans cette seconde délibération. Il lui

semble que la liste des chantiers évoqués ici, restreint beaucoup le sujet. Sur la question du foncier économique, le bilan va par exemple plus loin que ce qui écrit : on y parle d'intermédiation, de répartition des activités sur le territoire, de la nécessité de dispositifs de coopération inter-communautaire, etc. Il ne devrait pas seulement être question de la mise en place d'outils mais bien de la construction d'une stratégie globale de développement économique, mutualisée entre les territoires. Il souhaite donc que les chantiers en la matière soient formulés en ce sens, plus conformément aux termes de la délibération de bilan.

De la même manière, en matière de transition environnementale : le bilan évoque l'insuffisance de la préservation des espaces naturels, la nécessité d'aborder l'adaptation au changement climatique et la transition énergétique à l'échelle du SCoT. Plutôt que de parler de « la mise en place de projets », il propose que la délibération fasse apparaître les termes de « stratégie », de « bonne échelle » et de « transversalité », qui sont les marqueurs du changement à adopter dans les modalités d'action.

Il est également fait mention du besoin de coordonner la stratégie agricole avec la stratégie alimentaire ; il faudrait mentionner que l'EP SCoT pourrait être l'animateur de cette coordination, à l'échelle du territoire.

Francis GIMBERT ne pense pas que ce document soit indiqué pour décliner des outils, il propose d'en rester à des orientations et à des principes.

Michel ROSTAING-PUISSANT demande, à propos des projets accompagnant la transition environnementale, que le terme « énergie » soit ajouté entre parenthèses, dans la gestion des ressources.

Christine GARNIER propose que l'on ajoute la poursuite des réflexions autour de la qualité du logement intermédiaire et collectif, et des modalités de réduction de la consommation foncière par le logement individuel.

Sur ce point, Jean-Paul BRET pense que le positionnement de l'EP SCoT relève de l'affichage stratégique mais c'est selon lui, au travers des PLH que les EPCI pourront faire évoluer les choses.

Yannik OLLIVIER s'engage à prendre en compte l'ensemble de ces évolutions dans la rédaction définitive des deux délibérations. Il soumet au vote les deux délibérations, qui sont adoptées à l'unanimité.